## Salaire contractuel

Par Lilou		

Bonjour

J appartiens à la fonction publique hospitalière. Je suis contractuel.

Peut- on baisser le salaire (indice) d un agent sous prétexte qu'il passe d un contrat ATA à un contrat pérenne de 3 ans alors que sa fonction ne change pas.

Merci de votre réponse.

-----

Par ESP

Bonsoir

Vu la spécificité, vous devriez vous mettre en rapport avec une organisation syndicale de la fonction publique.